



Arrêté portant ouverture du registre d'inscription du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer (CAEIMer) de la session 2026

Le recteur de l'académie de La Réunion,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.338-48, D338-50 et D338-51,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au brevet d'initiation à la Mer (BIMer),

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Certificat d'Aptitude à l'enseignement d'Initiation à la Mer (CAEIMer).

ARRÊTE:

Article 1 – Ouverture du registre des inscriptions

Le registre des inscriptions aux épreuves de la session 2026 du brevet d'initiation à la mer (BIMer) et du certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMer) est ouvert **du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026 inclus**.

Article 2 – Modalités d'inscription au BIMer

La session d'examen du BIMer est destinée aux candidats ayant suivi une formation ouverte sur décision du recteur d'académie. Les candidats scolaires ayant suivi cette formation s'inscrivent auprès de leur établissement d'origine.

Article 3 – Modalités d'inscription au CAEIMer

Les candidats au CAEIMer s'inscrivent en ligne sur le site de l'académie de La Réunion :

<https://www.ac-reunion.fr>, rubrique « Scolarité, études et examens / examens et diplômes / examens ».

Article 4 – Confirmation d'inscription

L'inscription devient définitive à réception d'un document individuel de confirmation d'inscription, dûment daté et signé.

Ce document devra être retourné **au plus tard le vendredi 27 mars 2026** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

RECTORAT DE LA RÉUNION

DEC 2 – Bureau des collèges

24, avenue Georges-Brassens – CS 71003

97743 Saint-Denis Cedex 9

La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel qui engage son auteur et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.

Article 5 – Date des épreuves

L'épreuve du brevet d'initiation à la mer (BIMer) se déroulera le **mardi 19 mai 2026**, de **9 h à 11 h** (heure locale de La Réunion).

Une **seconde date d'épreuve** est fixée au **mercredi 27 mai 2026**, de **9 h à 11 h** (heure locale de La Réunion), pour les candidats empêchés pour des **motifs dûment justifiés**.

L'épreuve du certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMer) se déroulera le **lundi 18 mai 2026**, de **16 h à 18 h** (heure locale de La Réunion). Les épreuves auront lieu sur la base de **sujets nationaux**.

Article 6 – Exécution et publication

Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général de région académique,
secrétaire général d'académie
Marie-Sabine LAURET Signé